



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 85622

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de la politique d'accueil et touristique. Ce rapport d'information fait état des résultats d'études convergentes pour mieux mesurer la qualité d'accueil des touristes. Un accès facilité aux régions aux touristes étrangers se révélerait un atout majeur pour un pays aussi touristique que la France. Bien que la France jouisse dans la totalité de son territoire d'un patrimoine varié les touristes restent concentrés en Ile-de-France qui cumule le quart des nuitées passées par les touristes internationaux sur un an en 2010 sur l'ensemble du territoire français. Des flux mieux répartis permettant d'irriguer l'économie touristique de façon plus équilibrée, les auteurs de ce rapport proposent notamment d'étudier l'ouverture de lignes internationales régulières dans les aéroports régionaux, et de faire des gares et aéroports des plateformes d'échange multimodales. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention de donner suite à de telles propositions.

Texte de la réponse

A l'occasion de la remise du rapport du Conseil de promotion du tourisme le 11 juin 2015, le ministre des affaires étrangères et du développement international a souligné l'importance de développer les dessertes aériennes directes de point à point et de simplifier les trajets en améliorant les connexions aériennes pour accueillir davantage de touristes dans les régions françaises alors que 20 % du territoire accueille 80 % des flux touristiques. Un groupe de travail sur ce thème a été constitué au Quai d'Orsay, avec l'ensemble des acteurs concernés - ministères, compagnies aériennes, représentants des aéroports. Ses conclusions seront rendues en octobre pour décision. Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères et du développement international a rappelé les mesures déjà prises afin de favoriser l'émergence de nouvelles destinations et d'étendre l'offre sur tout le territoire français, en valorisant sa diversité et en stimulant l'émergence d'offres innovantes correspondant aux nouveaux comportements des clientèles touristiques : - vingt contrats de destination ont été sélectionnés au cours de deux appels à projets successifs. Bénéficiant de co-financements de l'Etat, ils visent à donner une impulsion forte à la promotion de la destination France autour de trois principes : la lisibilité, la coopération, la sélectivité ; - cinq « pôles d'excellence » retenus pour mettre en valeur les atouts thématiques de la France : gastronomie et oenologie, écotourisme, tourisme artisanal, tourisme urbain et nocturne, tourisme de montagne et sportif ; - enfin, les contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux qui viennent compléter les contrats de destinations par des actions d'appui à l'offre locale.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85622

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5530

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7726